

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/4/CPCO-4-2-1968.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 4, Numéro 2.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

Orientation, psychologie et aide pédagogique individuelle dans la structure administrative des collèges

*par le comité exécutif de la Commission des psychologues et des conseillers d'orientation**

I. introduction

Un double problème

Dans les collèges d'un type nouveau que le système scolaire du Québec vient de mettre sur pied, les CEGEP¹, il semble d'ores et déjà certain que les étudiants trouveront, outre des « services personnels » — qui pourraient comprendre médecine, psychologie, service social — tous rattachés au secteur administratif des « services aux étudiants », un service dit « service d'aide pédagogique individuelle », relevant du secteur de l'enseignement. C'est parmi ces diverses réalités que l'on s'efforce présentement de situer l'orientation.

S'il y a là un problème, c'est que, d'une part, un certain courant d'opinion considère le service d'orientation comme partie intégrante de l'aide *pédagogique* individuelle, tandis que pour beaucoup d'éducateurs, y compris la majorité des préposés à l'orientation eux-mêmes, c'est aux services personnels, et plus précisément au service de *psychologie*, que le service d'orientation s'apparente le plus étroitement.

Par ailleurs, l'instauration de l'aide pédagogique individuelle, du fait même qu'elle prévoit, de la part d'un groupe d'éducateurs issus de l'enseignement, une présence plus soutenue auprès des élèves, considérés comme personnes, comme êtres pensants, créateurs et sociaux et non comme une masse de consommateurs, cette instauration n'est pas sans suggérer un éventuel problème de juridiction: comment conviendra-t-il de répartir les tâches entre les pédagogues-conseillers, d'une part, et, d'autre part, les membres des services psychologiques, qui se laissent volontiers percevoir comme chargés d'aider les étudiants dans leurs difficultés personnelles ?

Mais ce dernier problème, outre qu'il supposerait, à vouloir en traiter dans toute son envergure, des développements considérables — par exemple, sur les seules modalités d'un régime de tutorat — nous semble

* ONT COLLABORÉ À CE TRAVAIL: M. Henri-Paul BORDELEAU, Directeur du service d'orientation, Collège Lionel-Groulx; M. Hilaire FORTIER, Directeur du service d'orientation, Séminaire de Saint-Georges; M. Louis GADBOIS, Responsable des services psychologiques, Fédération des Collèges classiques; M. Guy GAUDREAU, Directeur du service de psychologie et d'orientation, Collège d'Ahuntsic; M. Yvon SAUVAGEAU, Directeur du Service de psychologie, Collège de Maisonneuve; M. l'abbé Georges THIBAUT, Directeur du service d'orientation, Collège de Lévis; M. l'abbé Antoine TREMBLAY, Directeur du service d'orientation, Collège de Chicoutimi.

1. C'est d'abord en fonction des *collèges d'enseignement général et professionnel* que ce travail a pris forme, mais les principes proposés nous semblent valables de façon générale pour les institutions de ce niveau.

quelque peu académique, puisqu'il est impossible de prévoir le visage concret que présenteront dans deux ou trois ans les services d'aide pédagogique individuelle et que, d'autre part, il n'existe pas encore dans les collèges de services psychologiques vraiment diversifiés.

C'est donc l'orientation, réalité déjà bien implantée et en plein essor, qui nous retiendra surtout. En un premier temps, nous confronterons l'*orientation* avec la *psychologie appliquée*, cherchant à analyser les motifs que l'on peut invoquer pour en faire deux services distincts ou, au contraire, pour unifier les deux réalités au plan de l'administration. Puis, nous tenterons un parallèle entre la *consultation psychologique* et l'*activité pédagogique*, mais en centrant de nouveau nos réflexions sur l'orientation, considérée sous son double aspect psychologique et pédagogique.

Mais au préalable, nous croyons utile de rappeler brièvement l'évolution du rôle et du statut des psychologues et des conseillers d'orientation dans les collèges du Québec.

Rappel historique

Lorsque les administrateurs scolaires commencèrent, il y a une vingtaine d'années, à embaucher quelques-uns des spécialistes de l'orientation que les universités du Québec formaient depuis peu, c'était, croyons-nous, afin de rendre l'administration — et notamment la direction des études — à la fois plus efficace et plus humaine². Conseillers d'orientation et psychologues de l'orientation étaient facilement perçus et se percevaient facilement eux-mêmes comme des experts — au sens de préposés aux expertises — auxquels on avait normalement recours pour sélectionner des candidats et pour résoudre les cas difficiles, notamment les cas d'insuffisance du rendement scolaire. L'« expert » procédait à une évaluation des aptitudes et d'autres caractéristiques personnelles, étudiait le dossier du candidat ou de l'élève en difficulté, dialoguait souvent avec ce dernier, puis posait un diagnostic et formulait des recommandations, soit à l'administration, soit à l'élève ou à ses parents.

Par ailleurs, ces « experts » avaient une formation psychologique qui les incitait à offrir leurs services directement aux étudiants, dans un contexte d'animation et de libre consultation. C'est ainsi que, traditionnellement, ils s'employaient à fournir à la population

2. Voir *Orientation et sélection dans le système scolaire du Québec*, dans *Prospectives*, vol. 2, n° 5, pp. 274-284.

scolaire la documentation courante sur les cours, les écoles, les professions et l'organisation du travail, et qu'ils recevaient en entrevues ceux qui désiraient discuter de leurs problèmes d'avenir avant de prendre personnellement leurs décisions. Agents de l'administration pour une part, ceux que l'on appelait alors les « orienteurs » étaient donc également, pour une autre part, les éducateurs les plus soucieux de respecter la confiance, les plus détachés de toute forme d'intervention par mode d'autorité. C'est peut-être en raison de ce rôle complexe que la majorité des praticiens de l'orientation dans les collèges du Québec relevaient directement du recteur de l'établissement, d'après une enquête effectuée en 1963³.

Graduellement, avec le progrès des sciences de l'homme, avec la diffusion des techniques de counseling, avec la démocratisation croissante des objectifs de l'école et le renouveau chez les étudiants du sens de leurs responsabilités, on prit conscience que les exigences de la consultation entraient en conflit avec les fonctions administratives du service d'orientation: du même coup, celles-ci connurent un certain discrédit; on en arriva même à définir l'orientation exclusivement comme une aide personnelle visant à favoriser chez les étudiants l'épanouissement de la personnalité, le développement de la liberté responsable et l'intégration à la société, notamment au monde du travail. C'est pourquoi, en 1966, un mémoire officiel de la Fédération des Collèges classiques recommandait⁴, dans la perspective d'une réorganisation administrative correspondant à la montée en flèche de la population du collégial, que les services d'orientation, loin de relever de la sphère des études, soient inclus parmi les services personnels aux étudiants dès que ceux-ci prendraient forme; la Direction des études devait assumer pleinement ses responsabilités, y compris celle des classements d'élèves, et les consultants en orientation devaient s'ingénier à favoriser le travail des pédagogues sans risquer d'être perçus comme jouant sur deux tableaux, c'est-à-dire assumant à la fois des fonctions de direction et de consultation.

Mais il est clair que l'aide personnelle, libre et confidentielle que l'on offre aux étudiants ne règle pas tous leurs problèmes non plus que ceux de l'administration: les praticiens de l'orientation l'ont très explicitement reconnu. Ainsi, en 1966, ils dénoncent le *conflit de rôles* qui menace la personne obligée de

3. D'après Gadbois, L., *L'Orientation commence à s'affirmer, mais déjà c'est l'heure de la psychologie scolaire*, dans *Bulletin de la Fédération des Collèges classiques*, vol. 9, n° 2, pp. 9-11.

4. Voir *L'Orientation scolaire et professionnelle aujourd'hui*, dans *Prospectives*, vol. 2, n° 4, pp. 215-226.

cumuler l'orientation et la sélection, mais ils affirment qu'il est impossible d'abolir actuellement dans les établissements scolaires toute forme de sélection — ou de classement sélectif⁵ — et proposent que les autorités s'adjoignent, pour organiser les sélections qui s'imposent, des spécialistes qui auraient reçu une formation appropriée, notamment en psychologie⁶. En 1967, les préposés à l'orientation des collèges⁷ réaffirment que la consultation constitue la fonction primordiale du service d'orientation; ils demandent que celui-ci, étroitement uni au service de psychologie, dépende administrativement des services aux étudiants; enfin ils prennent position à l'égard de l'aide pédagogique individuelle: « Il faut souhaiter que les coordonnateurs de l'aide pédagogique individuelle possèdent une formation psychologique. En attendant que des personnes formées *ad hoc* puissent occuper ce poste, on y verrait bien des psychologues ou des conseillers d'orientation, à la condition expresse toutefois qu'ils refusent de jouer le rôle de consultants et qu'ils se reconnaissent un statut de pédagogues et d'administrateurs ».

C'est dire que l'on proposait un clair partage d'objectifs immédiats, de responsabilités et de modes de relations avec les étudiants entre deux groupes de psychologues et de conseillers d'orientation: d'une part, les préposés à l'orientation, que l'on faisait relever des services aux étudiants; d'autre part, les préposés à l'aide pédagogique individuelle, relevant du secteur des études. À cette conception s'oppose celle qui, sans contester peut-être les caractéristiques de l'orientation au sens propre du terme, fait du service d'orientation un élément constituant de l'aide *pédagogique* individuelle.

II. orientation et psychologie

Deux services ou un service unitaire ?

Si les relations de l'orientation avec les nouveaux services d'aide pédagogique individuelle soulèvent des problèmes inédits, il y a fort longtemps, par contre,

5. Il y a manifestement *sélection* lorsqu'une autorité décide que tel élève suivra tel cours mais non tel autre à l'intérieur d'un établissement scolaire.

6. Voir *Orientation et sélection*, cité ci-dessus.

7. D'après le procès-verbal de la sixième assemblée générale de la Commission des psychologues et des conseillers d'orientation de la Fédération des Collèges classiques, à laquelle participaient les psychologues et les conseillers d'orientation des CEGEP.

que l'on cherche à s'entendre, au Québec et ailleurs, sur les points de rencontre et les divergences entre l'orientation et la psychologie appliquée. Avouons que la question est épineuse et complexe, que la problématique en est encore des plus vagues et qu'il s'y mêle, outre des désirs et des craintes, de réelles difficultés d'ordre sémantique. S'agit-il vraiment de « situer le service d'orientation et le service de psychologie l'un par rapport à l'autre » ? Mais cette formule même risque de porter à confusion, puisqu'elle semble au départ impliquer que les services d'orientation et de psychologie constituent deux entités séparées dans la réalité des choses, alors que voilà justement ce qu'il convient de chercher: la distinction ne serait-elle pas purement nominale et artificielle ? Une autre formule pour lancer la discussion serait la suivante: « Comment faut-il organiser au plan administratif les tâches de nature psychologique ? » Mais le risque de mésinterprétation ne fait alors que s'aggraver. Il y a donc lieu, sans doute, de s'en tenir aux termes ambigus de « psychologie » et d'« orientation », quitte à s'efforcer d'en préciser le sens au fur et à mesure de la réflexion.

Une deuxième source de confusion — purement historique, cette fois — tient à la coexistence au Québec d'une *Corporation des conseillers d'orientation* et d'une *Corporation des psychologues*, surtout si l'on sait qu'un bon nombre de ces derniers se donnent le titre de « psychologue de l'orientation » et qu'ils effectuent un travail semblable à celui des conseillers d'orientation. Dans tout le présent texte, nous n'emploierons les termes « psychologue » et « conseiller d'orientation » que *dans leur sens précis et légal*, c'est-à-dire en impliquant l'appartenance à l'une ou l'autre corporation; pour désigner indistinctement les conseillers d'orientation et les psychologues de l'orientation, nous emploierons plutôt des périphrases telles que « chargé d'orientation », « consultant en orientation », etc. Ajoutons que les services de psychologie et d'orientation peuvent comprendre également des documentalistes, des psychotechniciens, des secrétaires, etc.; il est également clair qu'un certain nombre de psychologues et de conseillers d'orientation — au sens légal — exercent en milieu scolaire des fonctions de direction, d'enseignement, etc., et ne sont donc point rattachés aux services de psychologie et d'orientation.

Cette dernière remarque permet de signaler une troisième source de confusion. Lorsque l'on discute de psychologie appliquée et d'orientation à l'école, on passe quelquefois sans précautions suffisantes de l'un à l'autre des plans suivants:

a) les services (de psychologie et d'orientation) conçus comme *secteurs administratifs*;

b) les *services rendus* aux étudiants par ces secteurs administratifs, c'est-à-dire les tâches correspondant aux besoins ou aux problèmes des étudiants;

c) les droits, devoirs, compétences, habitudes et préférences de l'une ou l'autre catégorie de personnel préposé aux services d'orientation et de psychologie;

d) les droits, devoirs, compétences, habitudes et préférences des psychologues et des conseillers d'orientation qui travaillent dans des secteurs autres que les services de psychologie et d'orientation.

Pour lever les ambiguïtés que nous venons de signaler, une démarche assurément légitime consisterait à analyser successivement les fonctions dites d'orientation et de psychologie, à les définir le plus complètement possible, puis à les comparer dans un effort pour mesurer leur degré de conformité, enfin à traduire les conclusions de l'analyse en langage administratif. Mais nous croyons plus simple d'aborder la question à l'inverse, en procédant comme suit:

1. Décrire sommairement les services d'« orientation » et de « psychologie » pris en bloc et conçus *provisoirement* comme formant un ensemble;

2. Identifier les concepts ou critères sur lesquels on pourrait se baser pour affirmer *a priori* soit l'hétérogénéité, soit l'unité des fonctions dites d'« orientation » et de « psychologie », et pour réclamer, comme conclusion pratique, l'existence de deux services distincts ou d'un seul;

3. Identifier les *raisons pratiques* qui militent soit pour la séparation, soit pour l'unification des services d'orientation et de psychologie;

4. Compte tenu de l'ensemble des raisons théoriques et pratiques, *prendre parti* pour un service unitaire ou pour deux services autonomes l'un par rapport à l'autre.

Description globale des services

Nous proposons une description en trois points:

1. CARACTÈRES GÉNÉRAUX. Pris en bloc, les services d'orientation et de psychologie nous semblent

caractérisés par une constellation de traits que d'autres secteurs de l'éducation affichent également à l'évidence, mais de façon moins directe, moins constante ou moins radicale, comme nous essaierons de l'illustrer dans la seconde partie de notre exposé, en discutant de l'aide pédagogique individuelle. Ces traits seraient les suivants:

a) Les services d'orientation et de psychologie s'inspirent dans toutes leurs activités de la relation de consultation;

b) Les services d'orientation et de psychologie alignent leur travail concret de tous les jours, de façon immédiate et explicite, sur le développement de la personnalité comme telle et non d'un aspect particulier de celle-ci (apprentissage des arts, des sciences ou des techniques, maturité sociale, etc.);

c) Les services d'orientation et de psychologie tiennent compte avec un soin particulier des facteurs subjectifs et affectifs (sentiments, valeurs, projets, décisions, etc.), sans négliger pour autant, bien entendu, ce qui est objectif, ce qui relève de la connaissance, etc.

S'il apparaît clair, comme nous voulons le répéter, que ces caractéristiques n'ont rien d'*exclusif* aux services de psychologie et d'orientation, il est également clair que ceux-ci ne s'y conforment pas au même degré dans tous leurs modes d'intervention.

2. SPHÈRES D'ACTIVITÉ. Sans multiplier des nuances qui deviendraient fastidieuses, nous proposons que les trois caractéristiques précitées se retrouvent dans trois grandes sphères d'activité que l'on peut discerner dans la masse encore confuse des services d'orientation et de psychologie:

a) L'aide offerte aux étudiants pour le choix de leurs cours et de leur carrière et que nous désignons, pour l'instant, du terme d'*orientation*;

b) L'aide offerte soit dans les cas de difficultés affectives passagères, jalonnant un développement normal, soit dans les cas de mésadaptations réelles, mais sans gravité. On a quelquefois voulu nommer ce genre d'aide « counselling personnel », mais l'appellation a déplu à certains, qui se plaisent à souligner — avec raison — le caractère éminemment personnel de l'orientation. Nous parlerons donc plutôt de *réadaptation psychologique*, sachant fort bien que cette expression sera à son tour contestée et souhaitant que l'on en découvre une plus juste.

c) L'aide psychologique en profondeur dans les cas de troubles de l'affectivité ou de la conscience: *psychothérapie*. Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'est absolument pas question, faute de ressources humaines et pécuniaires, de songer à placer la psychothérapie au programme des services de psychologie et d'orientation des collèges du Québec. Si nous la mentionnons ici, c'est pour donner un meilleur cadre d'intelligibilité à la discussion, en situant le réel dans l'univers des possibles. On pourra rouvrir le débat dans quelques années.

3. LES RÔLES PROFESSIONNELS. Remarquons enfin que dans la situation concrète des collèges actuels, le personnel des services — que ceux-ci s'appellent « service psychologique », « service d'orientation » ou « service d'orientation et de psychologie » — s'occupe principalement et parfois presque exclusivement des problèmes soulevés par les choix de cours et de carrières, mais qu'il s'adonne également, par la force des choses et dans une mesure difficile à déterminer, à la « réadaptation psychologique ». Ici, les attitudes varient dans une large mesure: dans les cas où l'étudiant apporte en consultation des éléments sans rapport visible avec ses études et son avenir professionnel, tel consultant est porté à juger que le problème n'est plus de son ressort, tandis que son collègue, interprétant son mandat de façon plus large, accepte plus volontiers que le dialogue s'engage sur des pistes imprévues, pourvu, encore une fois, que l'on demeure en deçà de la psychothérapie proprement dite. Quoi qu'il en soit, la réalité vécue nous permet de contester l'opinion selon laquelle le monde des services d'orientation et de psychologie se diviserait naturellement en deux clans imperméables, celui des « conseillers d'orientation » et celui des « psychologues cliniciens ». Nous y reviendrons.

La nature des fonctions et des rôles respectifs

Si l'on admet que cet aperçu correspond à la réalité de façon à peu près correcte, il devient possible de chercher à éclairer le problème de l'*organisation des services* au plan administratif en scrutant la *nature de leurs fonctions*. Si l'on en arrivait, par exemple, à la conclusion que les fonctions dites « d'orientation » et « de psychologie » sont radicalement ou très substantiellement différentes, il semblerait indiqué de traduire cette réalité en termes administratifs en mettant sur pied deux services séparés, l'un de psychologie, l'autre d'orientation, autonomes l'un par rapport à l'autre.

Il existe, comme chacun le sait, un bon nombre de façons de définir la psychologie appliquée et l'orientation à partir des fonctions que l'une et l'autre impliquent; il suffit de consulter les dictionnaires spécialisés et les bons manuels pour s'en monter une collection qui grossit d'année en année. Pourtant, dans l'état actuel des sciences de l'homme et de l'organisation du travail professionnel, nous croyons que peu d'experts voudraient se hasarder à établir une nette frontière entre le champ de la « psychologie » et celui de l'« orientation ». Ceux mêmes qui considèrent l'« orientation » comme l'un des secteurs de la « psychologie »⁸ — et ils sont nombreux — ne règlent pas vraiment notre problème, puisqu'ils ne sauraient fixer de façon décisive où commence et où finit ce qui peut à bon droit s'appeler « orientation ». Les plus catégoriques auront énormément de mal à justifier leurs affirmations.

D'ordinaire, les discussions qui se prolongent sur cette question des « fonctions » consistent à examiner et à comparer les *tâches* ou les *moyens d'action* du personnel des services, et notamment le triptyque bien connu: information, évaluation et counselling (à quoi l'on pourrait ajouter la recherche, l'action sur le milieu, etc.).

On affirmera, par exemple, que le *counselling* constitue la tâche la plus caractéristique de la « psychologie » comme de l'« orientation », que toute espèce de counselling touche à la synthèse de la personnalité et que, néanmoins, la pratique du *counselling d'orientation* suppose des connaissances particulières sur les cours, les carrières et l'organisation du travail, si l'on veut que le praticien soit en mesure de comprendre son client (et non, bien entendu, de le convaincre ou de le dominer). On conviendra volontiers que les procédés d'*évaluation*, au moyen d'épreuves psychométriques ou autrement, se ressemblent étrangement en « psychologie » et en « orientation ». Quant à l'*information*, elle semble caractériser davantage l'« orientation », puisqu'une foule de travailleurs de l'« orientation » s'emploient actuellement à dispenser aux étudiants une documentation spécialisée sur les avenues et sur les exigences du monde scolaire et du monde du travail, tandis qu'on n'observe aucune initiative parallèle dans le secteur de la « psychologie »; cependant, il s'agit là d'une pure question de faits, et l'on peut s'étonner que les travailleurs de la « psycho-

8. Par exemple: « PSYCHOLOGIE APPLIQUEE. Utilisation des méthodes de la psychologie pour la solution des multiples problèmes que pose la vie individuelle et collective: observation, enseignement, médecine, travail (orientation, sélection, organisation, commerce, propagande, etc.) » (Robert Lafon, *Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant*, Paris, P.U.F., 1963).

logie » se préoccupent si peu d'informer les étudiants sur des sujets tels que les relations humaines, la sexualité, etc.; on pourrait affirmer qu'il leur appartient de rassembler et de diffuser la documentation dont les étudiants ont besoin là-dessus.

Après quelques heures de discussion, les uns seront convaincus que l'« orientation » comporte assez d'éléments ou d'aspects distinctifs pour que l'on en fasse un service en soi, séparé du service de « psychologie »; les autres, sans nier l'originalité *relative* de l'« orientation », estimeront que les fonctions d'information, d'évaluation et de counselling demeurent *essentiellement* les mêmes dans ce que l'on a jusqu'ici considéré comme deux secteurs, et voudront par conséquent réunir dans un service unitaire des spécialistes aptes à fournir, chacun selon sa compétence particulière, les diverses formes d'assistance que requiert le bien-être des étudiants.

Peut-être alors entrera-t-on dans un deuxième temps de la discussion. Quelqu'un dira: « D'accord, que l'on travaille en psychologie ou en orientation, les moyens d'action se ressemblent ou sont les mêmes. Ce qui diffère, ce sont les rôles, puisque le service de psychologie et le service d'orientation répondent à des besoins différents, puisque les problèmes ou les demandes des étudiants ne sont pas les mêmes selon qu'ils s'adressent à l'un ou l'autre service. Oublions les moyens d'action ou les modes d'intervention pour réfléchir sur les rôles concrets. »

À ce point, croyons-nous, la discussion devient encore plus cahoteuse. Tous finiront par admettre, nous l'espérons, que pour identifier les rôles respectifs de la « psychologie » et de l'« orientation » à *partir des problèmes des étudiants*, ils sont réduits à puiser — plus ou moins explicitement, plus ou moins consciemment — dans un réservoir de concepts assez hétéroclites et dont plusieurs se recouvrent dans une large mesure. En voici quelques-uns:

a) Les divers domaines de l'activité de l'étudiant où celui-ci éprouve un problème: études; loisirs; relations avec la famille d'origine, avec les camarades, avec l'autre sexe, avec les éducateurs professionnels; etc.

b) Le degré de difficulté ou de « gravité » du problème de l'étudiant: problème « normal » de choix d'une concentration, mésadaptation passagère, troubles de personnalité, etc.

c) Le caractère plus ou moins objectif ou subjectif du problème (« j'ai une profession à choisir » ou « je me sens déprimé en face de mon avenir »).

d) Le point d'insertion du problème dans la durée vécue (« je crois que je traîne des complexes » ou « je dois planifier mon avenir »).

e) La généralité ou la spécificité du problème: choix de tel cours, choix de cours en général, indécision momentanée, indécision chronique, sentiment généralisé d'impuissance, etc.

f) Le fait que le problème de l'étudiant se situe au niveau de la connaissance de la réalité extérieure, de la connaissance de soi, d'une prise de décision ou de l'exécution de celle-ci.

On pourrait évidemment allonger la liste ou en dresser une autre tout aussi valable. Ce qui importe, à notre avis, c'est de prendre conscience du genre de raisonnement que l'on échafaude à partir de matériaux aussi disparates. Voyons maintenant de façon plus concrète comment ces concepts peuvent servir de critères pour différencier « orientation » et « psychologie ».

On pourrait exprimer comme suit une conception jadis très répandue: « Il s'agit d'« orientation » plutôt que de « psychologie », et le consultant exerce un rôle typique d'« orientation », lorsque le problème de l'étudiant

- a) se rattache de près à ses études ou à sa carrière,
- b) n'est pas trop « grave »,
- c) est pour une bonne part objectif,
- d) concerne l'avenir (immédiat ou lointain),
- e) n'est pas trop généralisé et
- f) comporte au moins une décision à prendre. »

De façon complémentaire, selon cette même conception, on aurait probablement affirmé que les rôles de « psychologie » répondent à la multitude des autres problèmes: problèmes de relations humaines, problèmes assez sérieux, problèmes enracinés dans la subjectivité, problèmes axés sur un passé à liquider, problèmes touchant plusieurs facettes de la personnalité, problèmes qui ne comportent pas d'abord et avant tout une décision concrète à exécuter (le déprimé, par exemple, n'ayant pas à *décider* de voir le paysage en moins sombre). Le problème, pour être considéré d'emblée comme un problème d'« orientation », devait répondre *simultanément* à tous les

critères énumérés; autrement dit, il suffisait que l'un des critères ne soit pas satisfait pour que le cas soit censé relever de la psychologie. Voilà donc, dans ses lignes essentielles, une opinion qui ne manquait ni de logique ni d'un certain fondement dans la réalité, mais qui simplifiait celle-ci de façon excessive.

À notre avis, l'orientation ainsi conçue correspond, dans la situation actuelle, à cette « orientation » au sens large dont les parents et les éducateurs en général se chargent pour une bonne part; elle correspond également à une partie du travail quotidien du consultant en orientation. Mais celui-ci, de plus en plus, et dans la mesure même où il pratique le counselling, s'occupe de problèmes qui peuvent se rattacher d'assez loin aux études, de problèmes relativement sérieux, de problèmes dont les composantes subjectives ont tôt fait de se révéler. Il reste alors trois critères pour caractériser l'orientation, si l'on y tient encore: le problème concerne l'avenir, n'est pas trop généralisé et comporte une décision à prendre.

En outre, nous proposons que les « purs problèmes d'orientation » sont moins fréquents peut-être qu'il n'avait semblé, et qu'il existe *une vaste zone où les problèmes relèvent pour une part de la « psychologie » et pour une part de l'« orientation »*. Lorsqu'un étudiant a du mal à choisir une carrière parce que l'avenir l'angoisse, l'aide qu'il vient chercher relève-t-elle de l'« orientation » ou de la « psychologie »? Faudra-t-il, pour le savoir, déterminer la densité de son angoisse? Et qui fera la pesée?

En somme, au plan scientifique, il nous semble que les fonctions et les rôles d'« orientation » et de « psychologie » sont inextricablement liés. Nous convenons sans difficulté qu'il se présente concrètement, à côté des problèmes mixtes, un certain nombre de « purs problèmes d'orientation », ce qui suffit assurément à justifier une *autonomie relative* de l'art de l'orientation, ainsi que l'existence de spécialistes en orientation. Si l'on insiste sur cette autonomie, on réclamera sans doute un service d'orientation distinct du service de psychologie; si l'on insiste sur le caractère fort relatif de cette autonomie, sur la continuité de l'orientation et des autres applications de la psychologie, on concevra plutôt un service unifié où les praticiens se répartiront les problèmes selon leurs compétences respectives. Ainsi posé, le problème nous apparaît insoluble; mais il valait la peine de le poser ainsi, croyons-nous, si nous avons pu démontrer la vanité des démonstrations « scientifiques » et a priori quant à l'organisation des services. Ce n'est pas en scrutant la nature des fonctions ni en définissant les

rôles que l'on pourra trancher le débat, mais plutôt en considérant un ensemble de raisons plutôt pratiques et donc sujettes à révision au cours des années: voici le moment venu de nous y engager.

Quelques considérations pratiques

Il nous reste donc à considérer un certain nombre de circonstances concrètes qui pourraient militer soit pour la fusion, soit pour la scission des services d'orientation et de psychologie.

1. LES ÉTUDES SPÉCIALISÉES DU PERSONNEL. Nous nous en tiendrons ici au seul cas des conseillers d'orientation et des psychologues, qui constituent normalement le noyau des services d'orientation et de psychologie. Si leur formation universitaire spécialisée (études théoriques, travaux pratiques, stages d'application, etc.) était radicalement différente, il y aurait probablement quelque chose d'artificiel à vouloir les rassembler en un même service. Or tous admettront que jadis et naguère, comme aujourd'hui, d'ailleurs, c'est la psychologie théorique et appliquée qui constituait la science fondamentale dans les programmes d'études des apprentis conseillers d'orientation comme dans ceux des apprentis psychologues, mais que ceux-ci étudiaient beaucoup plus de psychopathologie que ceux-là et beaucoup moins de pédagogie et de notions pratiques sur l'organisation des écoles et du travail, sans parler d'autres différences plus ou moins accessoires. De plus, on pouvait devenir conseiller d'orientation grâce à des études de spécialisation à temps partiel, ce qui répondait sans doute à d'urgents besoins sociaux, mais qui n'était évidemment pas pour dorer bien épais le blason de l'orientation. Au cours des récentes années, les contrastes se sont estompés; l'étude de la psychologie de l'affectivité et celle du counselling tiennent un rang privilégié dans la préparation de tous ceux qui se destinent à la consultation « psychologique » ou « d'orientation ». Naturellement, la similitude devient frappante si l'on compare aux programmes d'études d'« orientation » les programmes d'études de « psychologie, section orientation ».

En somme, sans vouloir minimiser les contrastes que l'on relève dans la formation des différents préposés aux services de psychologie et d'orientation, nous estimons qu'ils ne sont pas — ou ne sont plus — assez accusés pour justifier à *eux seuls* la séparation des services.

2. L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE. Si l'on était prêt à céder à la magie des mots, on se hâterait de créer un service de psychologie pour les psychologues et un service d'orientation pour les conseillers d'orientation; on songerait ensuite à joindre aux conseillers d'orientation les psychologues de l'orientation; enfin on regarderait de travers les individus qui bouleversent ces schèmes faciles, puisqu'ils sont à la fois psychologues et conseillers d'orientation, versant annuellement leur cotisation aux deux corporations.

Mais nous croyons que l'existence même au Québec de ces deux corporations découle davantage de contingences historiques que d'une réelle nécessité. Dans les cadres de la Fédération des Collèges classiques, par exemple, psychologues et conseillers d'orientation participent aux mêmes préoccupations et aux mêmes travaux dans une totale harmonie, et l'on voit mal pourquoi ceux qui passent aux CEGEP changeraient d'attitude. On pourrait tout aussi bien concevoir que les deux groupes professionnels se réunissent en une même corporation, qui pourrait comporter diverses sections; l'une de celles-ci pourrait regrouper tous ceux qui exercent des fonctions d'« orientation », et une autre (ou encore, deux ou trois autres), tous ceux qui exercent d'autres fonctions d'aide « psychologique ». Or nous avons vu plus haut que l'analyse des fonctions ne permettait pas de régler le problème administratif de la constitution des services.

3. LES DIMENSIONS DES SERVICES. Dans un collège où le personnel enseignant compterait un seul professeur de linguistique, celui-ci serait probablement rattaché à l'un ou l'autre département d'études littéraires ou de sciences humaines; au contraire, on créerait plus volontiers un département de linguistique pour y regrouper trois ou quatre professeurs de cette discipline. En somme, on trouve ordinairement peu d'avantages à multiplier les secteurs administratifs comptant un très petit nombre d'individus, à moins que ceux-ci n'exercent des fonctions qui contrastent radicalement avec celles de tous les autres membres du personnel. Il nous semble que ce principe a quelque chance de jouer également dans le cas des services de psychologie et d'orientation: plus le personnel y sera nombreux, plus on se laissera tenter par la perspective d'établir deux services distincts.

4. LA FRÉQUENCE DES PROBLÈMES RELATIFS AUX ÉTUDES. Nous avons vu que certains étudiants présentaient de « purs problèmes d'orientation », que nous avons définis par six critères, dont le premier et le plus évident était celui-ci: le problème se rattache

de près aux études. Il nous semble, encore une fois, que cet argument ne justifie pas *théoriquement* la constitution d'un service d'orientation distinct, mais il en va peut-être autrement sur le plan pratique. S'il se présente, en effet, un bon nombre de problèmes qui intéressent à la fois les enseignants et les préposés à l'orientation, que cette communauté d'intérêts entraîne une collaboration assidue entre les deux groupes et que, par ailleurs, la situation soit différente en ce qui concerne la « psychologie », on pourrait voir dans cette distinction un argument pour rendre le service d'orientation et le service de psychologie *autonomes l'un par rapport à l'autre*.

Ceci n'implique aucunement que le service d'orientation devienne administrativement dépendant de l'enseignement; nous en discuterons plus loin. Nous voulons cependant mentionner ici qu'un certain nombre de préposés à l'orientation redoutent la perspective de travailler en dépendance du service de l'enseignement; ils estiment que leur collaboration avec le corps enseignant serait plus facile, plus franche et moins sujette à déviations si le service d'orientation se rattachait au grand secteur des *services aux étudiants*. C'est dans cette optique que plusieurs d'entre eux souhaitent la formation d'un service unifié d'orientation et de psychologie, estimant que cette formule sauvegarderait leur autonomie relativement au service de l'enseignement.

5. LA FONCTION D'INFORMATION. Si, dans tel collège, on convient d'attribuer au service de l'enseignement — ou encore à la bibliothèque — la fonction de *renseigner* les étudiants sur les cours et les carrières⁹, il sera relativement facile d'y percevoir les préposés à l'orientation comme des consultants, comme des « psychologues » plus ou moins étroitement spécialisés en fonction de certains types de problèmes. Peut-être alors admettra-t-on assez volontiers que psychologues et conseillers d'orientation peuvent travailler à l'aise en un même service.

Si au contraire cette fonction d'information est assumée par le personnel de l'orientation, si on en arrive à la considérer comme la fonction la plus *générale* de l'orientation, puisqu'elle s'adresse à la masse des étudiants, alors il y a plus de chances pour que la réalité « orientation » soit perçue comme assez différente de la réalité « psychologie »; du même coup, on aurait tendance à séparer les services, à moins, bien entendu, que le bloc des « psychologues » ne conçoivent parallèlement des activités d'information

9. Nous discuterons ce point dans la section suivante.

et d'animation axées sur l'hygiène mentale, comme nous en avons exprimé le souhait ci-dessus.

6. L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES. Si l'on juge bon de mettre des consultants à la disposition des étudiants, c'est, bien entendu, pour qu'ils sachent à quelle porte aller frapper lorsqu'ils ont besoin de ce genre d'aide. Présentement, la plupart des étudiants du collégial peuvent fort bien se passer d'une consultation d'orientation, mais il leur semblerait normal, facile et raisonnable d'y recourir. Par contre, beaucoup d'étudiants — tout comme leurs parents, leurs professeurs et un peu tout le monde — éprouvent un malaise plus ou moins paralysant lorsqu'il s'agit d'aller consulter en « psychologie ». À ce point de vue, il y aurait assurément avantage à unifier la « psychologie » et l'« orientation » au plan administratif, afin d'estomper graduellement dans les esprits la ligne de démarcation subjective entre ce qui, d'une part, est « normal » et socialement reçu, et ce qui, d'autre part, est plus ou moins « anormal », inavouable et angoissant. Déjà, on sait qu'un certain nombre d'adolescents viennent « en orientation » pour bientôt parler de problèmes qui n'ont rien à voir avec leurs études et leur carrière.

En outre, les étudiants qui auraient avantage, une fois la consultation commencée, à passer d'un praticien de la « psychologie » à un praticien de l'« orientation », ou inversement, trouveraient la chose beaucoup moins embarrassante et moins compliquée dans un service unifié; les consultants également évolueraient dans un cadre organique où il leur serait plus facile de se partager les tâches en fonction de leurs compétences respectives.

Essai de solution

Les arguments théoriques et pratiques que nous venons d'aligner pour et contre l'unification du service de psychologie et du service d'orientation ne sont pas susceptibles d'être chiffrés et pesés. Il en va ainsi, sans doute, dans bien d'autres problèmes d'organisation scolaire, mais celui qui nous occupe semble exceptionnellement difficile à trancher: il importerait donc, ici plus qu'ailleurs, de tenir compte *dans chaque établissement* des opinions et des attitudes du personnel préposé à l'« orientation » et à la « psychologie »; nous voyons mal pourquoi l'organisme des services devrait être strictement uniforme dans tous les collèges du Québec.

En règle générale, cependant, nous proposons que l'on étudie sérieusement la constitution d'un service unifié, c'est-à-dire un service comportant *un* directeur et *un* budget. À l'intérieur de ce service, les préposés à l'orientation pourraient, si les circonstances s'y prêtent, former un « département de l'orientation »; ainsi se retrouverait dans la structure administrative ce que nous appelions plus haut l'« autonomie relative » de l'orientation au sein de la psychologie appliquée.

Le service unifié pourrait s'appeler « services psychologiques » — surtout dans l'éventualité d'une fusion de la corporation des psychologues et de celle des conseillers d'orientation, mais peut-être même dès aujourd'hui — ou « service de psychologie et d'orientation », ou « service d'orientation et de psychologie ». Cependant, la question n'étant pas réglée, nous parlerons encore ci-après des « services d'orientation » dans un sens général, sans spécifier s'il s'agit de services intégrés ou non aux services psychologiques.

III. psychologie et pédagogie

L'enseignant et le consultant

Nous reconnaissons volontiers que les enseignants, comme les consultants des services d'orientation et de psychologie, ont beaucoup appris des sciences de l'homme au cours des dernières années. Si l'enseignement au Québec devient plus démocratique, c'est en de multiples sens: non seulement l'on se préoccupe de faire accéder les masses à des études prolongées et de donner à chacun les cours les plus conformes à ses besoins, mais le style même de la relation maître-élève est en voie de renouvellement: celui qu'on appelle un maître démocratique s'estime fondamentalement l'égal de ses élèves, avec lesquels il est en recherche, ayant seulement sur eux un peu d'avance; il respecte toute opinion, tout sentiment; il donne au dialogue sa vraie valeur; il accepte que l'amitié, passagère ou profonde, puisse se mêler aux relations professionnelles; il sait même à l'occasion écouter et garder des confidences ¹⁰.

10. Voir, à ce sujet, Angers, P., et Saint-Arnaud, Y., *Propositions sur la relation maître-élève*, Montréal, Fédération des Collèges classiques, 1967 (Collection « Brochures d'éducation », n° 1).

D'autre part, dans la situation actuelle et pour encore bien des années, le maître demeure très explicitement « dans la ligne de l'autorité », il demeure pour une part un délégué de l'administration, ce qui rend souvent si difficile son rôle d'animateur; il doit se poser en expert modeste, mais tout de même en expert pour juger les productions des élèves; il doit appliquer à l'occasion des contrôles sociaux, tels les examens, dont le rôle peut être déterminant dans la carrière de l'élève; il doit, comme l'administrateur, chercher d'abord le bien commun de la collectivité scolaire et de la société, tout en s'efforçant de n'y sacrifier le bien d'aucun élève. Au contraire, dans le genre particulier d'éducation ou de rééducation qu'il poursuit auprès des étudiants, le préposé à l'orientation estime essentiel de se tenir à l'écart du réseau des relations d'autorité à subordonné; plutôt que de juger des aspirations, les systèmes de valeurs et les projets qui lui sont exposés, il s'efforce de provoquer des prises de conscience; enfin il cherche directement et avant tout le bien de l'individu et, par voie de conséquence, le bien commun. Bref, tous deux démocratiques beaucoup plus qu'autrefois, l'enseignant et le consultant pratiquent forcément avec les élèves, de par les fonctions qu'ils assument, des styles de relations où les contrastes abondent.

Ce qui précède n'aboutit évidemment pas à rabaisser le maître. Celui-ci, à notre avis, peut jouer un rôle proprement *irremplaçable* dans la formation de la personnalité de l'adolescent, pourvu que, dépassant la transmission de connaissances et même la sphère du savoir, il sache dialoguer comme un homme avec des hommes, à la fois respectueux d'autrui et se montrant authentiquement lui-même, avec ses convictions et ses doutes, ses principes personnels, en un mot, ses valeurs, différent en cela du consultant, qui doit plutôt s'efforcer d'oublier ses propres schèmes affectifs pour rendre fécond le dialogue de counselling.

Service d'aide pédagogique individuelle et services psychologiques

Dans un collège à forte population, où l'on pourrait craindre la dépersonnalisation de l'étudiant, nous croyons qu'un service d'aide pédagogique individuelle présentera des avantages décisifs s'il parvient, tout d'abord, à procurer un contexte vraiment humain à l'enseignement, en favorisant le dialogue des maîtres et des élèves et en s'efforçant non seulement d'individualiser les apprentissages requis, mais d'accorder les cadres scolaires aux besoins profonds des personnes.

De plus, dans un tel climat, il se trouverait des éducateurs chargés d'intervenir, de leur propre initiative, dans le processus de développement de chaque élève, afin de l'aider à progresser réellement selon son rythme, de l'aider à surmonter certaines limitations ou à corriger certaines tendances, bref, afin de le protéger contre son inexpérience de lui-même et de la réalité extérieure, sans pour autant verser dans la surprotection.

Il n'entre pas dans notre propos d'échafauder des hypothèses sur le riche ensemble des rôles et des moyens d'action éventuels des services d'aide pédagogique individuelle, mais il nous semble que leur personnel et celui des services psychologiques auront tôt fait de se découvrir un bon nombre de préoccupations et de responsabilités en commun: il conviendra alors de travailler à définir les objectifs immédiats et les tâches, afin d'en arriver à un partage clair et satisfaisant, à défaut des délimitations rigoureuses qu'il serait utopique de chercher. Pour l'instant, sans oublier la complexité des services à mettre en parallèle, nous nous proposons seulement de montrer leur originalité et leur complémentarité en ce qui a trait à l'orientation des étudiants.

Orientation et programmation individuelle

L'orientation — pour nous en tenir à ce problème personnel parmi bien d'autres — n'a jamais été et ne sera jamais la chasse gardée du consultant professionnel. Comme chacun le sait, les parents et les maîtres, les amis et toutes les personnes auxquelles l'élève a pu s'identifier jouent un rôle important ou modeste dans son orientation, processus vital par lequel il trouve graduellement sa place dans l'univers. Il serait évidemment absurde de prétendre dissuader les élèves de discuter leurs problèmes d'orientation avec les interlocuteurs de leur choix.

Dans un régime d'études complexe et changeant, nous estimons opportun que la direction pédagogique s'occupe directement de faciliter aux jeunes le choix de leurs cours en leur faisant connaître les exigences et les conséquences des différentes options, en leur soulignant leurs probabilités objectives de succès, en les invitant, s'il y a lieu, à reconsidérer leurs aspirations, en les forçant à réfléchir et peut-être à négocier avec l'administration, etc. Sans doute est-ce là de l'orientation en un sens très réel, quoique large, mais nous souhaitons que l'appellation « program-

mation individuelle »¹¹ soit adoptée pour désigner cette intervention, et celle de « conseillers pédagogiques » pour en désigner les responsables, afin de prévenir toute confusion avec le genre d'orientation libre et confidentielle que nous avons décrite au début de ce travail; nous réserverons à celle-ci le nom d'« orientation » à défaut d'un terme à la fois plus spécifique et bien reçu dans tous les milieux. Cette « orientation », pour simplifier le vocabulaire, sera le fait du « service d'orientation » (ce qui n'implique évidemment pas que nous renoncions à intégrer le service d'orientation dans les services psychologiques).

Que l'on accepte ou pas cette terminologie, on aperçoit d'emblée le danger de conflit entre deux services qui partagent en gros les mêmes objectifs, à moins qu'ils ne parviennent à se définir également dans ce qui les distingue. Pour notre part, nous proposons ci-après six critères de différenciation, dont certains se recoupent, entre la programmation individuelle et l'orientation; les uns sont, pour ainsi dire, absolus, tandis que d'autres se réalisent en plus ou en moins accentué dans l'un ou l'autre service.

1. Les projets et les choix des étudiants impliquent, tout d'abord, des éléments *objectifs* et *subjectifs*: sans doute les pédagogues, en raison de leur formation et de leurs intérêts, s'intéresseront-ils davantage aux premiers (exigences, difficulté et débouchés des différents cours, chances de succès, relation entre les aptitudes et le rendement, etc.) et les consultants, aux seconds (attraits et répugnances, perception de soi et des autres, valeur respective du travail, du confort, de la découverte, du gain, de la célébrité, etc.).

2. Comme le souligne Katz¹², on peut distinguer dans les projets et les choix d'un élève, d'une part, le *contenu* (par exemple, une option de géométrie analytique, une demande d'admission en chirurgie dentaire), et, d'autre part, le *processus*, c'est-à-dire le déroulement de l'activité psychique sous-jacente (façons d'interpréter la réalité externe, attitude de recherche ou recours aux solutions de facilité, réactions à diverses influences, compromis entre tendances antagonistes, etc.). Or il est vraisemblable que les

11. Cette expression figure dans le *Guide pour l'administration d'un CEGEP*, Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec, avril 1967. Rappelons cependant que le vocabulaire de l'école moderne donne déjà au mot « programmation » deux autres sens très différents, en rapport soit avec l'enseignement micro-gradué ou programmé, soit avec l'utilisation des ordinateurs.

12. KATZ, M., *Decisions and values: a rationale for secondary school guidance*, New York, College entrance examination board, 1963.

consultants s'attarderont davantage au processus conduisant à la décision, et les conseillers pédagogiques, au contenu de celle-ci.

3. Nous croyons que la programmation individuelle sera centrée plus souvent sur les décisions à *court terme*, liées à la réalité scolaire psychologiquement présente, et l'orientation, plus souvent sur les perspectives à *long terme*, reflétant l'ensemble des aspirations de l'individu. Au delà de cette différence d'optique, il faudra pleinement reconnaître, de part et d'autre, qu'une carrière entrevue comme lointaine se fonde sur les études antérieures, tout en contribuant à déterminer l'allure de celles-ci.

4. Le service de programmation individuelle, conformément aux objectifs généraux de l'aide pédagogique individuelle, intervient auprès de *tous les élèves* — ou du moins auprès de ceux qu'il estime avoir besoin d'aide — tandis que le service d'orientation, après avoir offert son aide à tous, ne l'exerce qu'auprès de *ceux qui la désirent*, au moment et pour les raisons de leur désir.

5. Les consultants en orientation, sous peine de discréditer leur service, doivent systématiquement tenir pour *confidentiel* ce qu'ils apprennent des élèves et ce qu'ils peuvent penser d'eux. À cet égard, les conseillers pédagogiques, représentants de l'autorité pour une part, adopteront des attitudes plus nuancées; il leur appartiendra de discerner à quel point la relation avec l'élève devient assez personnelle pour justifier le secret professionnel.

6. Enfin, il nous semble que la programmation individuelle correspond au rôle nécessaire des adultes auprès d'une génération plus jeune dans la transmission et la transformation du savoir et des normes sociales, tandis que l'orientation est tout entière motivée par ce que l'étudiant entend personnellement réaliser.

Afin de montrer plus concrètement comment nous concevons la coexistence harmonieuse d'un service de programmation individuelle et d'un service d'orientation, nous croyons utile d'analyser leurs rôles respectifs à l'égard des trois formes d'activité traditionnellement dévolues à l'orientation, c'est-à-dire l'évaluation, le counselling et l'information sur les cours et les carrières.

L'ÉVALUATION. Au cours des dernières années surtout, les consultants en orientation se sont élevés contre les programmes de testing massif et impersonnel qui sévissaient en plus d'un milieu scolaire; ils se sont

efforcés d'utiliser les techniques psychométriques dans la mesure même où celles-ci répondaient à des besoins ressentis par les étudiants, plutôt que de soumettre automatiquement des groupes entiers à des séries d'épreuves dont les résultats allaient s'accumuler dans des dossiers. Sans doute ne s'agit-il pas de revenir aujourd'hui à la mesuromanie d'autrefois, mais il nous semble que le service de programmation individuelle, pourvu qu'il puisse compter sur un personnel parfaitement qualifié, pourrait procéder avec discernement à un minimum de testing, de façon à compléter les notes scolaires consignées aux dossiers par des renseignements sur les aptitudes des étudiants. L'entreprise sera assurément fort délicate et les responsables devront, ici plus qu'ailleurs, envisager avec réalisme un bon nombre de facteurs déjà identifiés par les services d'orientation, tels les suivants :

1. Le testing systématique et *imposé*, surtout au niveau collégial, risque de dégoûter les élèves et d'aboutir à une série de résultats *de validité douteuse*, donc sans grande utilité pour l'administration comme pour les élèves.

2. Les élèves parvenus à un certain niveau de maturité, comme ceux des collèves, se prêtent mal aux tentatives de l'autorité pour pénétrer leur conscience et leur intimité: d'où la grande prudence à exercer dans le choix des épreuves qu'on leur fait subir; les tests d'intérêts et de personnalité sont ici contre-indiqués, mais non les tests d'aptitudes. En ce domaine, la maladresse de l'éducateur risquerait de rendre impossible un vrai dialogue avec l'élève.

3. À notre avis, l'activité psychométrique du service de programmation individuelle devrait avoir pour objectif premier *d'enseigner aux étudiants* les notions nécessaires pour comprendre la *signification objective* d'un résultat de test, ce qui les aidera à s'en faire une interprétation réaliste et à y voir un atout et non une complication supplémentaire pour la compréhension de leur situation présente et pour l'anticipation de leur vie professionnelle.

LE COUNSELLING. Ce que nous avons dit plus haut des deux types de relation avec les élèves, celle du consultant et celle du pédagogue, celui-ci incarnant plus ou moins les impératifs de l'administration, nous dispense d'un long exposé visant à comparer *l'entretien d'orientation*, ou *counselling* et *l'entretien pédagogique* de la programmation individuelle. L'expérience démontre qu'il faut un contexte particulier, celui de l'orientation, pour provoquer chez l'élève un réaménagement important de ses perceptions de lui-même et

du monde extérieur, pour l'aider à relier entre elles des perceptions encore mal intégrées et pour libérer son système conatif — aspirations, tendances, volonté — en vue de travailler efficacement à atteindre des objectifs renouvelés ou jusque-là mal formulés. À notre avis, au plan du dialogue personnel, le conseiller pédagogique jouera bien son rôle lorsque les élèves pourront le définir comme celui qui renseigne, qui éveille, qui inquiète ou qui rassure; s'il prétendait, en outre, pénétrer dans la zone la plus personnelle des problèmes d'orientation, c'est au service d'orientation qu'il devrait travailler.

L'INFORMATION. L'information sur l'organisation scolaire et sur celle du travail suppose, au niveau qui nous intéresse, que l'on mette à la disposition des élèves une documentation abondante et de bonne qualité, qu'on ait recours à des méthodes d'animation pour les inciter à venir se documenter et qu'on leur accorde, au besoin, des entrevues pour régler des problèmes de l'ordre de l'information. Il n'y a pas ici d'enseignement à proprement parler.

Il va de soi, par ailleurs, qu'un service de programmation individuelle, en raison de son rattachement à la direction pédagogique, serait fort bien placé pour renseigner les élèves sur les études que l'on peut faire dans l'établissement même. Et comme ces études ont pour prolongement divers types d'études universitaires, elles-mêmes prérequis à diverses professions, il nous semblerait tout à fait naturel que la programmation individuelle se charge de tout ce qui a trait aux connaissances pratiques sur le monde scolaire et sur le monde du travail. Il serait également bien placé pour intéresser les éducateurs, et notamment les enseignants, aux connexions et à la continuité qui existent entre les cours et les carrières, entre les acquisitions scolaires et les activités de production, ce qui leur permettrait de collaborer à l'« information intégrée » à l'enseignement.

D'autre part, la structure administrative traditionnelle qui rattache les responsables de l'information aux services d'orientation nous semble répondre encore très bien aux nécessités actuelles. Il importe cependant de souligner quelques implications de cette formule :

1. En assumant la tâche de l'information, un service d'orientation accepte du même coup une responsabilité à l'égard de la population étudiante dans son ensemble. Il ne lui suffit plus, comme c'est le cas lorsqu'il s'agit du *counselling*, de faire connaître le service et de demeurer à la disposition de la minorité d'élèves qui s'y présenteront: au contraire, le service

doit s'imposer à l'attention — par des méthodes d'animation, répétons-le — il doit s'efforcer de mettre un minimum de renseignements pratiques sous les yeux de tous, il doit attirer les consommateurs grâce à une bonne publicité et à de bons échantillons du produit.

2. L'information, qui s'adresse en principe à tous les élèves, *ne saurait être considérée comme une activité secondaire* du service d'orientation, ou seulement ou principalement comme une porte d'entrée en counselling. Le directeur d'un tel service, qui pourrait être, en principe, un spécialiste de l'information¹³ tout aussi bien qu'un adepte du counselling, devrait avoir les connaissances et l'intérêt nécessaires pour coordonner toutes les tâches du service.

3. Il semble que l'activité professionnelle de counselling échappe, dans une très large mesure, aux normes et aux contrôles qui ont cours en milieu scolaire; les préposés au counselling donnent même facilement l'impression qu'ils n'ont de comptes à rendre qu'à leur corporation professionnelle. Or, il semble que l'art de l'information, qui s'apparente à la bibliothéconomie et même à l'enseignement, donne davantage prise aux contrôles des administrateurs¹⁴. Le personnel du service d'orientation doit en être parfaitement conscient et offrir aux autorités les garanties d'une activité d'information vraiment adaptée, par son ampleur et sa qualité, aux besoins de la collectivité. À notre avis, au surplus, rien dans un tel contexte n'empêcherait les responsables de l'information de collaborer étroitement avec le personnel enseignant.

Ne voyant sur le plan théorique aucune raison péremptoire pour rattacher l'information à la programmation individuelle plutôt qu'à l'orientation, ou vice-versa, ne voyant non plus aucune possibilité de dédoubler le service d'information, nous proposons que l'on fasse, dans chaque établissement, le choix qui s'impose en tenant compte de facteurs pratiques, contingents, donc forcément sujets à variation au cours des années, peut-être étroitement locaux. Mentionnons en particulier ceux qui suivent:

1. Il nous semble que, dans un État moderne, les pouvoirs publics doivent prendre toutes mesures

13. Il n'y a pas lieu d'aborder ici le problème de la formation professionnelle des spécialistes de l'information, sinon pour affirmer qu'elle devrait être très sérieuse et très poussée.

14. De même, l'administration peut contrôler plus facilement l'activité du « professeur professant » que le dialogue du tuteur avec l'élève.

utiles pour que la population, prise en bloc, fasse des études générales et spécialisées compatibles avec les besoins économiques et culturels de la nation; plus concrètement, pour que la masse scolarisée se répartisse harmonieusement, aujourd'hui et demain, sur le marché du travail. Nous croyons également, avec Katz¹⁵, que l'État peut alors intervenir efficacement sans aucune ingérence dans les orientations personnelles, grâce à une information aussi objective que possible sur l'état présent du monde du travail, sur les évolutions qui s'y dessinent et, grâce à diverses projections, sur les besoins prévisibles dans un avenir plus ou moins rapproché. De telles données constituent l'un des éléments fondamentaux d'un bon programme d'information scolaire et professionnelle. Déjà, depuis quelques années, le ministère de l'Éducation communique aux services d'orientation locaux une documentation systématique et abondante; nul doute que l'entreprise ne grandisse encore en importance. Or, nous ignorons encore où logera cette agence d'information scolaire et professionnelle dans les structures du Ministère, mais la formule qui y sera finalement adoptée pourrait inspirer les collègues pour rattacher l'information soit aux services pédagogiques (programmation individuelle), soit aux services aux étudiants (orientation).

2. Actuellement, dans les collèges où l'information sur les cours et les carrières rejoint vraiment les élèves, on le doit presque inmanquablement à un service d'orientation dont le directeur s'intéresse personnellement à la question. En pareil cas, c'est peut-être l'expansion de ce service d'orientation polyvalent qui fournirait le moyen le plus sûr et le plus économique de promouvoir l'information; les ressources humaines étant minces, on risquerait de les mal utiliser en voulant à tout prix et sans exception soustraire l'information à un service actif et bien organisé pour la reloger sous une autre juridiction. Dans les établissements où il se fait peu d'information, on pourrait se permettre d'innover plus librement. Dans tous les cas, cependant, nous croyons que les documentalistes en information scolaire et professionnelle, qui commencent à peine à trouver place au niveau collégial, s'intégreraient volontiers au service d'orientation, comme ils l'ont déjà fait au secondaire.

Au terme de cette analyse de fonctions, nous croyons pouvoir affirmer que l'*orientation* proprement dite n'a pas de relation particulière avec la pédagogie comme telle. Il serait superflu d'allonger la liste des

15. KATZ, M., *Decisions and values: a rationale for secondary school guidance*, New York, College entrance examination board, 1963.

différences de rôles, de techniques, d'objectifs et de mentalités entre les enseignants et les préposés à l'orientation; ceux-ci évolueraient sans doute plus à l'aise parmi les *services aux étudiants*, à côté des travailleurs sociaux, des responsables de la vie communautaire, etc. Si l'ampleur de ces services permet d'y découper un bloc des *services personnels*, c'est là précisément que nous placerions le service d'orientation, dans un contexte résolument psychologique.

IV. conclusion

La seconde partie de notre exposé, grâce aux contrastes qu'elle souligne entre les services de consultation et le service d'aide pédagogique individuelle, aura sans doute contribué à justifier la première, qui visait à assimiler l'orientation à la psychologie.

Déjà, c'est parmi les *services aux étudiants* que l'opinion publique range le service de psychologie; avec une quasi-unanimité, les hauts administrateurs comme les professeurs, les parents d'élèves et la masse des « profanes » ont l'air de trouver normal qu'un tel service relève d'une juridiction extérieure à la sphère des études: nous proposons qu'il devrait en aller de même pour le service d'orientation. Si, dans certains milieux, on perçoit plus facilement la parenté du service de psychologie avec le service social et même avec le service médical qu'avec le service d'orientation, nous y voyons l'un des paradoxes les plus frappants de l'actuel réaménagement des cadres scolaires au Québec; c'est peut-être que l'on assimile trop exclusivement le consultant en orientation, d'une part, à un agent d'évaluation et d'information auprès de la masse des élèves, et le psychologue, d'autre part, à un « clinicien » ou à un psychothérapeute chargé de guérir les mésadaptés. En général, cependant, il nous semble que l'on reconnaît de plus en plus volontiers les affinités de l'orientation et de la psychologie; le fait, loin de surprendre, paraît s'inscrire d'emblée dans l'évolution que l'on observe depuis, disons, cinq à dix ans, dans les études spécialisées des conseillers d'orientation et des psychologues, dans leurs techniques et dans leurs organismes professionnels. Nul ne saurait affirmer, cependant, qu'il soit impossible de renverser la vapeur. Si l'ensemble des CEGEP, par exemple, allaient opter exclusivement pour l'organisation de services de programmation individuelle baptisés « services d'orientation », l'idée d'orientation deviendrait encore plus ambiguë qu'elle n'est actuellement dans le public, et les étudiants qui éprouvent le besoin d'une aide personnelle spécifique,

en dehors du cadre plus ou moins contraignant des études et de l'administration, demanderaient à rencontrer « un psychologue »¹⁶.

Plus frappante peut-être est l'émergence actuelle dans les CEGEP des services d'aide pédagogique individuelle. Ceux-ci répondent clairement, du côté de l'administration pédagogique, au besoin de diviser les tâches au sein du personnel plus nombreux que vont désormais requérir les collèges aux vastes dimensions; ils répondent sans doute, du côté des étudiants, au besoin d'échanges plus que superficiels et sporadiques avec des éducateurs, au besoin d'être considérés comme des sujets et non seulement comme des objets perdus dans un grand ensemble, au besoin encore de frayer leur voie entre les pièges de programmes d'études plus souples mais plus ambigus que ceux de naguère. Sans doute les mentalités des jeunes comme celles de leurs aînés commandent-elles le respect mutuel, la participation démocratique et l'encouragement de toute initiative créatrice, mais nous voulons souligner que les préposés à l'aide pédagogique individuelle auront fort à faire pour agir de façon aussi peu autoritaire que possible dans le climat d'une institution nouvelle qui doit d'emblée répondre à des normes budgétaires, démographiques et pédagogiques assez précises. Il serait vain de vouloir prédire avec quelque précision comment les étudiants répondront aux nouveaux services qu'on leur propose et comment se répartira la clientèle entre l'aide pédagogique individuelle et l'orientation d'allégeance psychologique; certains pensent que dix pour cent des jeunes se présenteront au service d'orientation pour du counselling, d'autres vont jusqu'à vingt ou vingt-cinq pour cent.

Quoi qu'il en soit, les psychologues et conseillers d'orientation affectés au secteur des études devraient afficher un clair statut de *pédagogues* ou d'*agents de l'administration*, sans confusion possible avec le statut de *consultants auprès des élèves* et sans relation structurale avec les services de psychologie et d'orientation. Ces distinctions, en prévenant les conflits de rôles, ne manqueront pas de favoriser les relations d'entraide entre les deux groupes de professionnels, celui des consultants et celui des responsables de l'apprentissage scolaire.

16. Cette perspective repose sur une enquête récente: voir Lapointe, R.E., Charette, R., Perron, J., et Schmidt, M.: « Le besoin d'orientation dans nos collèges classiques », dans *Bulletin de la Fédération des Collèges classiques*, vol. 9, n° 2, juillet 1964, pp. 17-25.

On peut d'ailleurs présumer — et souhaiter — qu'un nombre croissant de psychologues et de conseillers d'orientation, sans exclure ceux qui pratiquent actuellement dans les cadres traditionnels de la consultation, s'engageront dans les tâches nouvelles de l'aide pédagogique individuelle, mieux accordées à leur formation ou à leur style de relations humaines. En contrepartie, la consultation d'orientation prendra probablement une coloration de plus en plus manifestement psychologique, accordant le primat aux facteurs subjectifs et affectifs.

V. recommandations

1. Que les collèges s'efforcent de définir, parmi les multiples moyens d'aider les étudiants à déterminer judicieusement leur programme d'études et à prévoir leur carrière, ceux qui relèvent de l'aide pédagogique individuelle, d'une part, et de la consultation, d'autre part; que les premiers soient désignés du terme de « programmation individuelle » et que les seconds gardent le nom d' « orientation »; que ces distinctions se reflètent dans l'organisation administrative.

2. Que l'orientation, caractérisée, en particulier, par l'absence d'autorité à l'égard des élèves et par la possibilité du counselling, soit assurée par un service rattaché administrativement au bloc des *services aux étudiants* plutôt qu'à celui des études, ou de l'enseignement, ou de la pédagogie.

3. Que chaque collège, compte tenu de ses conditions propres, étudie la possibilité de mettre sur pied un service unitaire d'orientation et de psychologie; que celui-ci, à moins de contre-indication locale, soit connu sous le nom de « services psychologiques » ou de « service de psychologie et d'orientation ».

4. Que les psychologues et les conseillers d'orientation préposés à l'aide pédagogique individuelle affichent un statut de pédagogues ou d'agents de l'administration et non de consultants auprès des élèves.

5. Que chaque collège confie la tâche d'informer les élèves sur les cours et les carrières soit aux responsables de la programmation individuelle, soit aux responsables de l'orientation, compte tenu des facteurs suivants, entre autres: la formation et les intérêts du personnel, la nécessité d'assurer l'information par voie d'animation plutôt que par des méthodes directives, le besoin d'une liaison efficace avec les sources officielles de documentation.

6. Que le personnel préposé à l'aide pédagogique individuelle et le personnel des services de psychologie et d'orientation s'efforcent de percevoir la répartition des tâches entre leurs services respectifs comme un moyen d'éviter les conflits de rôles et comme une invitation à établir des modes de collaboration entre pédagogues et consultants •

